

Dossier d'Appel d'Offres pour les travaux de construction du Réseau d'Adduction d'Eau Potable Nyamiryango-CDS Gahabwa-Gishingano (un linéaire de 8 km)

A. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/40/T/2018

- Date de publication : 4/4/2018
- Date d'ouverture des offres: 30/4/2018

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de Isare invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de l'AEP Nyamiryango-CDS Gahabwa-Gishingano (un linéaire de 8 km), en Commune Isare de la province Bujumbura. Le marché est en un seul lot.

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le Gouvernement du Burundi sur budget de l'exercice 2018.

3. Caution de soumission

Une caution de soumission d'un montant égal à cinq millions (5.000.000 FBU) sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle de l'annexe n° 2.11 est exigée.

4. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à tout moment pendant les heures de services de 7h 30 à 15h 30 au secrétariat de la Commune Isare à partir de la date de publication du Présent avis d'appel d'offres.

6. Visite des sites de travaux

Une visite des sites des travaux aura lieu en date du 16/4/2018 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune Isare.

7. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt le 30/4/2018 au plus tard à 10 heures précises au secrétariat de la commune Isare. Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 30/4/2018 à 10 heures 30 minutes conformément à l'article 22 alinéa 9 du code révisé des marchés publics. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

9. Délai d'exécution

Le délai maximal d'exécution des travaux est de trois (3) mois calendrier.

Fait à Isare, le 02/4/2018

**L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE ISARE
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

NIYONKURU Gilbert

